



## Conseil municipal du 25 mars 2015

\*

### Intervention sur les conseils de quartier

Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues,

Monsieur CHARMOT, je vous avais interrogé à l'automne au sujet de la mise en place des conseils de quartier. Ils ont repris leur activité au début de cette année. En tant qu'ancienne référente d'un conseil (dont sont issues six personnes de cette honorable assemblée !) je devrais m'en féliciter.

Toutefois, nous avons eu des retours un peu inquiétants de ce démarrage. Dans certains conseils, le nombre de représentants fixé n'est pas atteint ; un conseil n'a qu'un seul référent au lieu de deux. Il semble que l'on passe du temps à parler des problèmes dits "de paillason" et que beaucoup de représentants ne savent pas tout à fait pour quoi (en deux mots) ils sont là.

Les Conseils devaient être consultés pour un certain nombre de sujets importants, notamment dans le cadre de la révision du PLU-H. Cela sera-t-il respecté, alors que nous avons cru comprendre, à l'occasion de la réunion d'une commission, que l'on pouvait s'en passer (il a été dit que les représentants n'étaient pas des experts...) ?

Enfin, et nous abordons là un sujet crucial, nous avons appris que les conseils de quartier seraient impliqués dans un plan de surveillance des quartiers, puisqu'il leur est demandé de fournir les noms de deux représentants-vigiles.

Il s'agit là pour nous d'un détournement de la mission des conseils de quartier. Cela ne figure pas dans la charte qui fixe leurs attributions. Comment imaginer que ces conseils, qui ont été créés dans le cadre de l'implantation d'une démocratie locale et participative, dans le cadre d'une animation au sens large du quartier, puissent être impliqués dans une mission de police municipale ? Nous espérons que vous ne mènerez pas ce projet à son terme. Sachez, et je pense que vous l'aurez compris, que nous y serons toujours opposés.

**Laurence du VERGER**  
Conseillère municipale  
Groupe Mieux Vivre à Tassin la Demi-Lune